FICHE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS

NOM : ---------- PRENON : ----------

ADRESSE : ----------

TELEPHONE : ---------- MAIL : ----------

CATEGORIE coureur : ----------

Date de la compétition et lieu : ----------

Type de course : (entourez le type correspondant)

- Coupe de France FFC
- Championnat de France FFC
- Trophée régional du jeune vététiste – FFC
- Trophée régional du jeune cycliste – FFC
- Trophée départemental du jeune vététiste – FFC
- Trophée départemental du jeune cycliste – FFC
- Coupe régional FFC
- Championnat régional FFC
- Course départementale
- Autres : ----------

DISCIPLINE

☐ DH/ENDURO ☐ ECOLE DE VELO ☐ ROUTE ☐ TRIAL ☐ XC

CLASSEMENT lors de cette compétition : ----------

FRAIS D'INSCRIPTION : (joindre justificatif)----------

Fait à ---------- le ----------

SIGNATURE

NOUVELLE POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS

Désormais, ne seront remboursées que les inscriptions aux compétitions labelisées FFC.

Nous remboursons toutes les inscriptions soit une inscription sur une course départementale, sur une course régionale ou sur une course nationale.

Pour pouvoir bénéficier d'un remboursement, il faudra que le compétiteur fasse passer le document ci-joint dûment rempli à la secrétaire dans les 3 mois qui suivent la compétition.

Mail : chrpin@wanadoo.fr Courier : Jocelyne Pin / Morenols / 42600 Savigneux

Cette année 2019, les remboursements se feront au trimestre, merci de faire parvenir vos demandes sous trois mois après la course.

Le plafond maximum est de 15 € :

Si le montant de l'inscription est supérieur à 15 €, le remboursement est de 15 €,

Si le montant de l'inscription est inférieur à 15 €, le remboursement est du montant de l'inscription.

Cas particulier :

Pour la catégorie randonneur et enduro, nous rembourserons 15€ pour une seule inscription à une course classique non FFC (ROC D'AZUR, etc…)